Municipalité de SAINT-DIDACE
Bureau de la direction générale

AVIS PUBLIC

Est par les présentes donné aux personnes intéressées, par la soussignée, secrétaire-trésorière, que :

Le Conseil municipal a adopté, lors de sa séance du 8 juin 2020, le règlement suivant :

- 353-2020 intitulé « ***Règlement visant à citer à titre de biens patrimoniaux le presbytère de Saint-Didace et la partie du terrain situé devant la façade***».

  L'objet de ce règlement numéro 353-2020, intitulé « Règlement visant à citer à titre de biens patrimoniaux le presbytère de Saint-Didace et la partie du terrain situé devant la façade » est de désignés le presbytère de Saint-Didace et la partie du terrain situé devant la façade, tel que localisés et illustrés aux annexes A-1 et A-2 du présent règlement, comme biens patrimoniaux.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal durant les heures d'ouverture ainsi que sur le site web à www.saint-didace.com

Donné à Saint-Didace, ce 11 juin 2020

Chantale Dufort dg

Chantale Dufort
Directrice générale

380 rue Principale, St-Didace (Québec) J0K 2G0 Téléphone: **450 835-4184** / Télécopieur: 450 836-0115

courrier électronique: info@saint-didace.com